

SIGNAL SPORTS

Un affichage

désormais **obligatoire**

dans tous les

établissements sportifs



Signal Sports, c'est quoi ?

- Une cellule nationale pour signaler toutes les formes de violences dans le milieu sportif : discriminations, harcèlement, maltraitance, comportements inappropriés...
- Simple et confidentiel.



Protéger les pratiquants

→ Signal Sports **facilite**
la prise en charge
et **accompagne**
les victimes, témoins
et encadrants.



Décret n°2025-435 du 16 mai 2025

- Ce décret rend **obligatoire l'affichage des dispositifs de signalement** dans tous les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS).
- Les établissements avaient 6 mois pour s'équiper.
- À partir du **19 novembre 2025**, l'affichage devient obligatoire.



Où afficher ?

→ **Dans tous les espaces
accueillant du public :**

- entrées
- vestiaires
- zones de pratique
- espaces d'accueil
- bureaux



Quoi afficher ?



Les affiches officielles Signal Sports,
disponibles gratuitement sur :



sports.gouv.fr

